

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 JUIN 1865.

Rapport de la Commission des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi qui auto- rise la concession d'un chemin de fer de Hou- deng-Goegnies à Jurbise, avec embranchement vers Soignies.

(Voir les N° 149 et 196 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, Président; STIELLEMANS, le Duc d'URSEL, GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL, le Baron DE LABBEVILLE, le Baron OSY DE WYCHEN, et WINCQZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Travaux publics, à laquelle vous avez renvoyé le Projet de Loi relatif à la concession d'un chemin de fer de Houdeng-Goegnies à Jurbise, avec embranchement sur Soignies, Projet de Loi adopté à l'unanimité par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 7 juin courant, n'a rencontré parmi elle aucune objection, elle en a hautement reconnu l'importance.

En effet, Messieurs, cette ligne est destinée à rapprocher considérablement de la Flandre occidentale les riches et nombreux établissements du centre, tout en tirant de son isolement la ville de Rœulx, jusqu'ici privée de chemin de fer.

Votre Commission ne peut que joindre ses vœux à ceux si bien exprimés par la Section centrale de la Chambre des Représentants, concernant l'embranchement de Soignies vers Bassilly, et elle appelle, à ce sujet, l'attention bienveillante de M. le Ministre des Travaux publics.

La Commission des Travaux Publics, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
MAZEMAN DE COUTHOVE.

Le Rapporteur,
P.-J. WINCQZ.